Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20261116-2026_371-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 28 Octobre 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le Mercredi 4 Novembre 2026 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 18

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux-Benoit	Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot
Maud Defin	Maryline Le Picard	Antoine Marteil	Delphine Flageul
Florian Bruyère	Amélie Rault	Chloé Guillaume	Timothée Rolland
Lilian Guiguen	Jean-Baptiste Morin		

Absent excusé et pouvoir : 01

Gaëlle Daboudet	Pouvoir à	Chloé Guillaume

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Madame Catherine Guillot est désignée pour remplir cette fonction.

2026-371 – Patrimoine Communal : 13 rue du Stade – Cession en cours

Monsieur le Maire,

VU les dispositions du CGCT,

Rappelle la décision municipale n° 2026-338 du 8 Juillet 2026 pour le même objet,

Informe compte tenu des premiers retours notariaux sur cette vente en cours qu'il convient d'ajuster le prix à la vente,

Propose d'indiquer un prix référentiel à hauteur de 180 000 € avec une marge de manœuvre décisionnelle de - 10 % afin de ne pas bloquer une vente si une proposition financière tout juste inférieure venait à être formulée.

Indique dans tous les cas la consultation de l'assemblée municipale avant toute décision définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE cette proposition telle que présentée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

le 12 Novembre 2026
Yves RUFFET,
Maire

MAIRIE DE BRÉHAND
Côtes d'Armor